

Pierre Cassen à Polémia : l'actualité confirme chaque jour la nécessité de ces Assises-par Pierre Cassen

écrit par Christine Tasin | 4 mars 2015



<http://www.polemia.com/resistance-republicaine-et-riposte-laïque-organisent-les-assises-pour-la-liberté-d'expression/>

Le site Polémia, qui organisera les prochains Bobards d'Or le 10 mars prochain, à 19 h 30, à Paris, <http://bobards-dor.fr/2015/>, a interrogé Pierre Cassen, au sujet de l'organisation des Assises pour la Liberté d'expression. Comme à son habitude, notre fondateur n'a pas tourné autour du pot, et a répondu en toute franchise, y compris à des questions délicates sur le négationnisme et sur le fascisme.

✘ Polémia : Pourquoi une telle manifestation ? En quoi, selon vous, la liberté d'expression est-elle menacée ?

Pierre Cassen : Depuis le début de l'année, à Paris, les patriotes sont interdits de rassemblement. Nous avons décidé,

RL et RR, avant les attentats de *Charlie*, devant la recrudescence des violences musulmanes, attribuées par le pouvoir et ses médias à « des déséquilibrés », d'organiser un rassemblement sur le thème « Islamistes hors de France », Place de la Bourse, le 18 janvier. Suite aux attentats de *Charlie Hebdo*, nous avons planifié un rassemblement en souvenir des victimes, dès le 8 janvier au soir, mais avec un autre mot d'ordre que le niais « *Je suis Charlie* ». Ces deux initiatives ont été interdites par le préfet Boucault, sur l'ordre du ministre Cazeneuve. Ce 18 janvier, en présence de l'écrivain Renaud Camus et, entre autres, d'une responsable de PEGIDA Allemagne (1) et un député de l'UDC du Valais (2), nous avons pu, face à ces interdictions, organiser en dernière minute une conférence de presse suivie par une vingtaine de journalistes, dont la moitié d'étrangers.

Mais nous ne pouvions pas accepter l'idée que pendant que les Allemands manifestaient tous les lundis soirs contre l'islamisation de leur pays, que les Italiens réagissaient à l'invasion de Lampedusa, les patriotes français soient interdits de manifestation à Paris. Nous avons donc décidé, début février, de revenir à la charge, pour un rassemblement, toujours Place de la Bourse, avec cette fois comme thème la défense de la liberté d'expression. Suite aux attentats de Copenhague, nous avons compris qu'ils serviraient de prétexte pour nous faire interdire, une nouvelle fois, et avons décidé alors qu'il fallait reformater notre initiative. D'où cette idée, quatre ans après les « Assises internationales contre l'islamisation de nos pays », d'organiser de nouvelles assises, en conservant le thème du rassemblement prévu.

Il nous semble que cette initiative tombe à pic, car jamais la liberté d'expression, déjà en fort recul depuis une trentaine d'années, n'a été autant menacée. Vous avez, d'un côté, les menaces islamistes, qui veulent dissuader tous les esprits libres (qui dépassent de loin les seuls bobos de *Charlie Hebdo*) de critiquer leur religion ou même de dessiner leur

prophète ; et vous avez de l'autre côté ce régime aux abois qui, utilisant les événements de janvier, entend, sous le prétexte de lutter contre le racisme et l'antisémitisme, restreindre la liberté d'expression et amalgamer à du racisme toute parole politiquement incorrecte, surtout quand elle concerne l'islam et les musulmans de France, voire sur l'immigration, chance pour la France. On vient encore de s'en rendre compte avec l'épisode grotesque des propos du président du CRIF et des gémissements de Boubakeur, relayés par toute la bobocratie, comme s'il y avait dans notre pays un délit de réalité.

**Polémia : Avez-vous des cas récents de censure en tête ?
Pouvez-vous les rappeler à nos lecteurs ?**

Pierre Cassen : La première censure nous concernant, c'est le harcèlement judiciaire dont nous sommes l'objet. L'objectif des associations dites antiracistes est clair : nous faire taire, nous qui n'avons pour vivre que les dons de nos lecteurs et les ventes de nos livres, en multipliant les actions judiciaires contre nous. Riposte laïque a été durement frappé par le procès intenté par ces associations gavées de subventions et soutenues par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) contre Pascal Hilout, apostat de l'islam, et moi-même en tant que responsable du site à l'époque. Nous avons été lourdement condamnés, même en appel (22.000 euros d'amende et de dommages et intérêts), à cause du fameux article 24-8, ajout, voté en décembre 2004, de la loi sur la liberté de la presse de 1881. Selon la formule célèbre, nous aurions « incité à la haine contre une personne ou un groupe de personnes en raison de son appartenance religieuse... ».

Dans le même esprit, dix-huit procédures judiciaires ont été entamées contre notre mouvance. A ceux qui considéreraient qu'un tel nombre nous discréditerait et montrerait que nos excès expliquent sans doute en partie cet acharnement, je voudrais donner cet exemple : j'ai été convoqué, dans un

commissariat de province suite à la plainte, instruite par un procureur de la République, de deux journalistes de la *Nouvelle République* ; l'objet de la démarche de ces vaillants plumitifs : dans un article paru sur RL l'auteur, Jeanne Bourdillon, les avait qualifiés de « journaloux » ; il paraît que ce serait une insulte et une remise en cause de leurs compétences professionnelles, d'où dépôt de plainte...

Je pourrais vous parler des procès intentés à Michel Houellebecq en 2001 pour avoir écrit que « de toutes les religions, c'est quand même l'islam qui est la plus con ». Je pourrais évoquer le harcèlement judiciaire contre Brigitte Bardot, jugée coupable d'inciter à la haine contre les musulmans pour avoir protesté contre la barbarie de l'égorgeage halal. Personne n'a oublié le procès très médiatisé d'Eric Zemmour, ni sa mise à l'écart d'I-Télé. Que dire des récentes condamnations, dans un autre registre, de *Minute* et des poursuites contre le dessinateur David Miège pour crime de « lèse-Taubira ». Que penser de la mise en examen d'Ivan Rioufol, pour la première fois de sa carrière, suite à une plainte du CCIF ? Comment ne pas penser que la condamnation de *Valeurs actuelles*, sanctionné pour avoir représenté une Marianne voilée sur sa une, n'a pas pour but de faire taire toute critique de l'islamisation de notre pays, en frappant les mal-pensants à la caisse ? Je ne parlerai pas des nombreuses condamnations subies par des responsables du Front national, ou de la dernière mise en examen grotesque d'Arno Klarsfeld, « coupable » d'avoir dit que quelques jeunes des quartiers, pas tous, étaient un peu antisémites. Dernier exemple : Renaud Camus a été traîné devant les tribunaux suite à son intervention aux Assises contre l'islamisation de nos pays et a choisi, en appel, de se défendre seul, avec beaucoup de panache.

La censure est aussi ailleurs, comme dans la déprogrammation de films ou de spectacles à même de « troubler l'ordre public », ou la fermeture possible de sites, comme cela est arrivé à

Minurne-Résistance, sur la simple intervention d'un policier auprès d'un hébergeur, en dehors de toute démarche juridique. Conclusion de tout cela : sous le fallacieux prétexte d'un antiracisme à géométrie très variable, nous assistons à une criminalisation de la parole libre et à la volonté de réduire au silence par l'arme judiciaire tous ceux qui ne pensent pas bien. D'où la nécessité de ces Assises du 15 mars prochain

Polémia : Vous allez parler des lois liberticides. Auxquelles pensez-vous ? Pleven ? Gayssot ? Taubira (2001) ? Perben ? Militez-vous pour leur abrogation ? De toutes ? De certaines seulement ? Et pourquoi ?

Pierre Cassen : De toutes celles qui, peut-être avec les meilleures intentions du monde, se sont transformées en machines de guerre contre la liberté d'expression. C'est à cause de l'esprit de la loi Pleven que Pascal Hilout ou Brigitte Bardot ont été lourdement condamnés. C'est à cause de la loi Gayssot (que Robert Badinter lui-même jugeait inconstitutionnelle) qu'un Eric Zemmour pourrait être traîné au tribunal, suite à son dernier livre *Le Suicide français* et son évocation de la période des juifs sous Pétain. C'est à cause de la loi Taubira que Sylvain Gouguenheim a été menacé de poursuites judiciaires pour une prétendue négation de crimes contre l'humanité. Il faut abroger au plus vite toutes les lois qui font régresser le débat démocratique dans notre pays et qui transforment de plus en plus notre France en une dictature larvée, avec aux manettes ceux qu'Elisabeth Levy appelait les maîtres-censeurs dans le rôle des procureurs, et trop de juges « Murs des Cons » dans celui des bourreaux.

Il faut empêcher les sbires de l'antiracisme de se comporter en commissaires politiques, fossoyeurs de la parole libre. Pour cela, il suffit d'en revenir à ce qui se passait avant la loi Pleven : on ne peut déposer plainte que si on est soi-même victime d'un préjudice. En agissant ainsi, on met fin à la dictature que les ligues de vertu exercent sur la société française depuis trente ans. On retrouvera ainsi la vraie

France et l'esprit frondeur de son peuple.

Polémia : Pour avoir diffusé sur Internet des vidéos contestant le jugement du Tribunal pénal international de Nuremberg le révisionniste Vincent Reynouard a été condamné à 2 ans de prison ferme, le 11 février dernier, par le Tribunal correctionnel de Coutances. Qu'en pensez-vous ?

Pierre Cassen : Cette réponse n'engage que moi, et pas forcément Christine Tasin. Je trouve cette condamnation aussi ahurissante que celle, dans un autre registre, ayant frappé Anne-Sophie Leclère condamnée, elle, à Cayenne, à 9 mois de prison et 50.000 euros d'amende pour crime de lèse-Taubira, par une justice de type République bananière, alors qu'elle ne gagne que 600 euros par mois. Sur le fond, j'ai changé d'avis, au fil des années, sur un cas comme celui du révisionniste Vincent Reynouard. Il fut un temps où je défendais nos lois antiracistes et antinégationnistes, contre l'article 1 de la constitution américaine qui défend la liberté d'expression comme un fondamental de la société. Ce que je vois aujourd'hui en France me fait dire, dans le même esprit que Sarkozy expliquant, en 2007, au procès de *Charlie Hebdo*, qu'il fallait « plutôt un excès de caricatures que pas de caricature du tout » : « Plutôt un excès de liberté d'expression qu'un excès de répression de la liberté d'expression ».

J'ai discuté, il y a une dizaine d'années, avec un jeune Américain qui m'a expliqué que, si nous étions obligés de légiférer sur l'Holocauste, c'est que nous n'avions pas confiance en notre peuple. Il m'a convaincu qu'il fallait autoriser les pires négations historiques pour permettre aux historiens de démontrer, preuves à l'appui, l'imposture des propos. J'ai appris également de Robert Ménard que condamner Faurisson était stupide et contre-productif et que cela alimentait encore davantage la fable du complot juif, puisqu'on n'avait pas le droit d'en parler. De même, si un hurluberlu décide d'écrire qu'il n'y a jamais eu de tranchées durant la guerre de 1914-1918, je pense que la meilleure

réponse serait tous les livres écrits à l'époque, tous les témoignages, et non les tribunaux ou la prison. Quand des racailles multirécidivistes n'ont pas encore fait un seul jour de prison, et qu'on enferme un Vincent Reynouard, aussi peu sympathiques soient ses propos, il y a quelque chose qui ne va plus dans le royaume de France.

Polémia : Que pensez-vous de la création d'un délit d'islamophobie ?

Pierre Cassen : C'est la revendication de l'Organisation de la conférence islamique, institution qui regroupe 57 pays musulmans, dans toutes les institutions internationales où ses dirigeants sévissent. C'est l'article 22 de la Déclaration des droits de l'homme en islam, signée au Caire, en 1990, qui précise : « Tout homme a le droit d'exprimer librement son opinion pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec les principes de la Charia ». C'est la revendication de toutes les associations musulmanes de France, relais d'une puissance étrangère, l'OCI. C'est la requête de leurs complices, pseudo-antiracistes, et de pans entiers de l'extrême gauche, Besancenot en tête. Dans le pays de Voltaire et des droits de l'homme, n'en déplaise aux ayatollahs et aux nostalgiques de Staline, on doit avoir le droit de critiquer tous les dogmes, donc toutes les religions, islam compris. On a le droit d'être athéophobe, catholicophobe, bouddhistophobe, anticommuniste, anticapitaliste, antirépublicain, pourquoi n'aurait-on pas le droit d'être islamophobe ? Parce que l'islam ne le permet pas ? Dans ce cas, cela confirme que ce dogme politico-religieux est incompatible avec notre civilisation, et il faut en tirer toutes les conclusions. Reculer sur cette question, aggraver la répression, amalgamer l'islamophobie à du racisme serait un recul terrible contre nos libertés publiques. Cela serait compris par les disciples d'Allah, qui ne comprennent que le rapport de forces, comme une capitulation supplémentaire, qui plus est dans le pays de la laïcité, encourageant d'autres offensives liberticides **contre nos valeurs.**

Polémia : Vous utilisez le terme « fascisme islamiste », n'est-ce pas une facilité polémique dans la mesure où le fascisme a été un phénomène européen, ce que n'est pas l'islam et que le fascisme n'a duré que quelques dizaines d'années au XXe siècle alors que l'islamisme est l'ennemi de l'Europe depuis quinze siècles ?

Pierre Cassen : Nous n'avons pas envie d'entrer dans des débats historiques et sémantiques réservés à des seuls spécialistes. La réalité est que, quand les gauchistes crient « F comme fasciste, et N comme nazi... », aucun professeur d'histoire ne vient leur taper sur les doigts et leur faire remarquer que le FN n'a pas tout à fait les caractéristiques d'un parti fasciste, ce que d'ailleurs Jospin avait admis. Il se trouve que dans notre contexte le fascisme, auquel on amalgame le nazisme, est considéré comme le mal absolu par ceux qui tiennent les médias et les manettes du pouvoir. Donc, pourquoi ne pas utiliser, en bon disciple de l'aïkido, la force de l'adversaire et la retourner contre lui ? Ils se disent antifascistes, antifas, maintenant, très bien. Qui assassine au nom de sa religion tout ce qui n'est pas musulman, depuis quatorze siècles ? Qui a commis depuis le 11 septembre 2001 plus de 25.000 attentats mortels ? Qui, encouragé par les textes sacrés, rêve d'instituer le Grand Califat mondial ? Qui refuse les lois laïques en France ? Qui est majoritaire dans nos prisons ? Qui agresse les plus faibles, dans l'esprit des razzias ? Qui a assassiné les dessinateurs de *Charlie* ? Qui attaque les juifs et les homosexuels ? Où est donc le vrai fascisme du XXIe siècle ? Est-ce que ce sont, comme le disent certains propagandistes déguisés en journalistes, des « fascistes » catholiques ? Des « fascistes » homophobes de la Manif Pour Tous ? Des amoureux de leur pays, comme Marine Le Pen, Geert Wilders ou Oskar Freysinger ? Bien sûr que non ! Les seuls vrais fascistes politico-religieux, en France et en Europe, sont les musulmans radicaux.

Pour nous, qualifier les islamistes de « fascistes », montrer la réalité de leur modèle raciste, sexiste, totalitaire, sanguinaire et guerrier, c'est pointer du doigt l'imposture de toute la prétendue gauche antiraciste et antifasciste.

Polémia : Le gouvernement a dans les cartons le projet de sortir les délits d'opinion du droit de la presse ? Qu'en pensez-vous ? Quelles en seraient les conséquences ?

Pierre Cassen : Nous pensons que, quand la France est déjà Médaille d'Or de la censure Twitter, ce n'est pas bon signe. Quand un journaliste comme Barbier rêve qu'on censure Internet comme les dictateurs chinois savent le faire, c'est inquiétant. Il est évident que ce régime, et ses journalistes, n'ont toujours pas digéré qu'Internet leur fasse la pige, et qu'ils n'aient plus le monopole de l'information, ou plutôt de l'intoxication. Donc, ce gouvernement aux abois est prêt à tout, et surtout à surfer sur les événements de *Charlie*, pour empêcher toute parole pour lui dérangeante de s'exprimer. Leur dernière idée : faire pression sur Google, Youtube, Dailymotion, pour épurer certains contenus qui dérangent. Imaginez une France sans Fdesouche, sans les dizaines de sites Internet sur lesquels nos compatriotes se jettent chaque matin pour entendre un autre son de cloche, sans TV-Libertés, sans Radio Courtoisie, sans *Valeurs actuelles*... nous aurions un état soviétoïde, avec un habillage pluraliste.

Au-delà des lois antiracistes, qu'ils veulent renforcer, ils rêvent d'une judiciarisation du débat démocratique, et surtout s'opposer par tous les moyens à l'expression libre du peuple souverain. Ce que nous avons vu le 11 janvier préfigure ce que serait la France, avec les émeutes de banlieue en plus, si, en 2017, malgré, ou peut-être à cause, du matraquage médiatique, les Français votaient mal et portaient au pouvoir une personne considérée comme l'héritière de « La Bête immonde ».

C'est donc dans ce contexte, marqué en même temps par l'accélération de l'offensive du fascisme islamique et de la

dictature du politiquement correct, qu'il nous a paru indispensable d'organiser ces Assises pour la liberté d'expression, qui, de manière très pédagogique, ouvertes au grand public, s'appuyant sur tous les moyens technologiques (vidéos, Internet,...), montreront à un maximum de nos compatriotes quels sont les principaux enjeux de l'époque, et les objectifs de nos adversaires. Pour cela, nous avons invité des avocats, des journalistes, mais aussi des artistes.

Il nous reste à convaincre des intervenants prestigieux de venir, et à remplir la salle...

Pierre Cassen 25/02/2015

Notes de la rédaction :

(1) Les Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident (en allemand, « *Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes*, abréviation **PEGIDA**) sont un mouvement contre l'immigration islamique en Allemagne

(2) L'Union démocratique du centre, dont le fondateur est Oscar Freysinger, vient de lancer, hier 25 février, son initiative populaire cantonale contre le port du voile à l'école.

Pour s'inscrire :
<http://resistancerepublicaine.com/inscription-aux-assises-du-15-mars/>

Par courrier, envoyer un chèque de 10 euros à Résistance républicaine, 101 avenue du Général-Leclerc, 75685 Paris cedex 14 avant le 5 mars